

Nos partenaires
Institutionnels et privés



Le trophée du bénévolat associatif
« esprit de famille » et
« esprit d'équipe »



Le challenge du jeune bénévole
Le challenge du jeune dirigeant
bénévole



Les Trophées du bénévolat

Chaque année, dans le cadre de la journée mondiale du bénévolat le **5 décembre** le comité départemental des médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif organise avec ses partenaires :

Le trophée du bénévolat associatif

Il a pour but de récompenser des bénévoles âgés de plus de 25 ans qui n'ont reçu aucune distinction officielle.

Le trophée du bénévolat associatif

«esprit de famille» car le bénévolat « se pratique » souvent en famille de génération en génération : grands-parents, parents, petits-enfants...

Le trophée du bénévolat «esprit d'équipe»

qui récompense une équipe qui s'est distinguée par son fair-play, son engagement vis-à-vis des générations...

Le challenge du jeune bénévole

Il s'adresse aux jeunes de moins de 25 ans qui s'engagent dans le milieu associatif soit au sein d'un bureau d'un conseil d'administration, soit auprès de plus jeunes en tant qu'entraîneurs, moniteurs, arbitres. Ils font preuve de qualités qui ne demandent qu'à être encouragées.

Le challenge du jeune dirigeant bénévole

Il s'adresse aux jeunes de moins de 25 ans qui s'engagent au sein de bureau de comités, de ligues, de fédérations au niveau du département ou de la région.

Le trophée « Jacques PERRIN »

Haute figure de l'engagement associatif, Jacques PERRIN mérite bien une reconnaissance départementale de son engagement à travers ce trophée qui lui est dédié et qui sera décerné chaque année par le CDMJSEA 53 à un bénévole investis et dévoué



FÉDÉRATION FRANCAISE
DES MÉDAILLÉS DE LA
JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE L'ENGAGEMENT
ASSOCIATIF

Reconnue d'utilité publique
Le 9 juillet 1958

COMITE DEPARTEMENTAL
DE LA MAYENNE



Décembre 2024





Présentation de la F.F.M.J.S.E.A.

Association, loi 1901, déclarée d'utilité publique la FFMJSEA a pour but :

- De regrouper tous les titulaires de la décoration ministérielle de la jeunesse et des sports
- de maintenir et de développer entre eux les liens d'amitié et de solidarité
- d'intervenir auprès des pouvoirs publics, des organismes sportifs, socio-éducatifs pour appuyer le développement des activités sportives, socio-éducatives et de jeunesse
- de participer à tous les débats nationaux sur les problèmes liés à la vie associative en général et à la jeunesse.

ACTIONS ENTREPRISES :

- Veiller à ce que tous ceux qui ont bien servi le sport, la jeunesse et à la vie associative soient justement récompensés.
- Encourager le développement de la pratique des activités sportives, socio-éducatives, de jeunesse et de la vie associative par l'attribution de challenges et de récompenses aux associations et pratiquants les plus méritants
- Rechercher un véritable partenariat avec toutes les instances intéressées par le rayonnement de la vie associative
- Devenir un partenaire reconnu et représentatif dans les manifestations du mouvement sportif et socio-éducatif.
- Devenir une force de réflexion et de proposition auprès des instances institutionnelles.

F.F.M.J.S.E.A. : 95, Avenue de France
75650 PARIS cedex 13
Site : www.ffmjs.fr

Présentation du COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE

POURQUOI UN COMITÉ DÉPARTEMENTAL ?

Recevoir une décoration du Ministère de la Jeunesse et des Sports est, pour un bénévole, qu'il soit issu du monde sportif, culturel, de l'éducation populaire ou de la vie associative en général, est un témoignage de reconnaissance de la Nation pour ses mérites.

Adhérer à un comité c'est :

- un signe de reconnaissance pour tous
- ne pas oublier les jeunes et les seniors
- reconnaître les valeurs de l'amitié, de la générosité et de la tolérance
- reconnaître la valeur du bénévolat associatif

OBJECTIFS DU COMITE DEPARTEMENTAL

- Rassembler les personnes titulaires d'une décoration de la Jeunesse et des Sports
- Encourager et soutenir le bénévolat dans le monde associatif par la mise en place de trophées et de challenge pour les jeunes bénévoles.
- Aider les médaillés en difficulté dans le cadre d'une action sociale
- Participer avec la Préfecture et la D.S.D.E.N. 53. à la commission d'attribution de la médaille de bronze.
- Etablir des conventions d'objectifs avec les différents partenaires institutionnels.

Pour toute information complémentaire, consulter le site internet : www.cdmjsea53.org

**Marylise GUITTET – Annick BAYER
Co-présidentes du Comité départemental de la Mayenne
109bis Avenue Pierre de Coubertin -53000 Laval**

Contacts : president@cdmsjesa53.org

Tél : 06 75 25 99 01 – 06 82 42 08 46

Distinctions honorifiques

LES DÉCORATIONS MINISTÉRIELLES

La Médaille de la Jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est destinée à honorer les personnes qui se sont particulièrement distinguées au service :

- du sport
- des activités de jeunesse
- de la vie associative

1^{er} niveau : La lettre de félicitations

Elle est destinée aux animateurs, dirigeants, athlètes en activité depuis moins de 8 ans. Elle peut être attribuée dès l'âge de 15 ans.

2^{ème} niveau : Les médailles



Bronze : 6 ans d'activité au service de la Jeunesse, des Sports et de l'engagement associatif.



Argent : 4 ans d'activité au service de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative après l'échelon **Bronze**



Or : 5 ans d'activité au service de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative après l'échelon **Argent**